

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires Sociales et de la
Santé

Paris, le 12 avril 2017

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de vous solliciter en urgence sur la situation des Hôpitaux Psychiatriques en France et notamment des Hôpitaux du département de l'Isère.

L'adoption de loi de Modernisation de la santé a entraîné la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) qui ont, notamment, fortement remis en cause l'organisation de notre système de santé de proximité. Ainsi, nous souhaitons vous interpellier sur les conséquences de ces fusions d'établissements qui, accompagnés par les baisses successives du budget de la sécurité sociale, ont entraîné une remise en cause de l'organisation sectorielle de la psychiatrie, la dégradation des conditions de travail des personnels et de la qualité de la prise en charge des patient-e-s.

Nous avons pu constater, à l'occasion de notre déplacement les 23 et 24 mars 2017 en Isère, la grande souffrance des personnels de santé et leur immense colère face aux réductions des dotations et des personnels dans le Centre Hospitalier Alpes Isère de Saint Egrève et dans l'ESMPI de Bourgoin-Vienne.

Aussi, nous vous demandons d'intervenir dans le conflit qui dure depuis plusieurs semaines entre les salarié-e-s et la direction du Centre Hospitalier Alpes Isère. Les personnels sont en grève pour dénoncer la perte de sens de leur travail car on leur demande toujours plus avec moins de moyens. Le temps auprès des malades leur est compté, les changements d'équipes ne se font pas dans de bonnes conditions notamment pour ce qui concerne la passation des informations. Les annonces de fermetures de lits nuisent à la bonne qualité des soins. Autant de mesures qui, en s'additionnant, ont pour principale conséquence la détérioration de la prise en charge des patient-e-s.

A ces revendications légitimes s'ajoute la difficulté d'instaurer un dialogue social de la part de la direction qui entraîne le conflit dans une impasse. Nous vous demandons donc de veiller à l'instauration, dans la durée, d'un véritable dialogue afin d'éviter l'aggravation du conflit et de trouver des solutions.

Nous vous alertons également sur la situation de la psychiatrie à Vienne et Bourgoin-Jallieu. Depuis le transfert de l'activité du Centre Hospitalier vers la fondation privée : « Etablissement de

Santé Mentale Portes de l'Isère », le personnel psychiatrique subit une remise en cause de ses conditions de travail et notamment du temps consacré à la prise en charge des patient-e-s.

Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, depuis la privatisation des services de psychiatrie de l'hôpital de Vienne, l'accueil de l'internat séquentiel pour les mineurs a été fermé. Cette fermeture met les familles dans des situations extrêmement difficiles.

Il est clair que ce passage du public à une Fondation privée ne règle en rien la nécessaire réponse aux besoins des patient-e-s qui souffrent de troubles psychiatriques.

Au lieu de réduire les moyens humains et financiers aux établissements psychiatriques publics, il est indispensable d'élaborer une loi cadre en psychiatrie avec un volet important consacré à la démocratie sanitaire. Les personnels soignants sont à bout, ils ont besoin de reconnaissance, ce qui passe aussi par la prise en compte de leurs compétences et de leurs avis.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces légitimes demandes, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, nos sincères salutations.

Annie DAVID
Sénatrice Isère

Laurence COHEN
Sénatrice Val-de-Marne

Dominique WATRIN
Sénateur Pas-de-Calais